

B4

PREUVES DU MANQUE D'AUTORITÉ DES AGENTS FINANCIERS SUPÉRIEURS
DANS LES ORGANISATIONS DÉCENTRALISÉES

- . Insuffisance de guides et d'instructions à jour
- . Aucune mention des autorités et des responsabilités fonctionnelles dans les guides, les descriptions de poste, etc.
- . Absence de programmes de formation et de perfectionnement à l'intention du personnel subalterne, y compris les agents administratifs exerçant des fonctions à temps partiel
- . Manque d'une connaissance centrale des systèmes et procédés
- . Aucune part dans l'appréciation du rendement du personnel financier